

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

\*\*\*\*\*

Séance du 27 septembre 2023

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	10

Objet de la Délibération :

**Convention de maîtrise d'œuvre « Aménagement du lotissement communal »**

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-sept septembre

A 18 heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine — Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Secrétaire de séance :** Mme GAURENNE Sylvie

**Date de convocation :** 21 septembre 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de lotissement communal sur les parcelles B 216 et B 217.

Il présente l'offre de « Agence b+p – urbanisme paysage » et « BE2T », qui consiste en la réalisation d'études et la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement communal.

Cette mission de maîtrise d'œuvre comprend l'avant-projet (AVP), le projet (PRO), l'assistance aux contrats de travaux (ACT), le visa des plans d'exécutions (VISA), la direction et l'exécution des travaux (DET), l'assistance aux opérations de réceptions (AOR), les missions complémentaires (PA / DLSE).

Le forfait de rémunération se répartit comme suit :

- Mission de maîtrise d'œuvre : 40 200 € HT
- Permis d'aménager : 9 000 € HT
- Notice hydraulique : 5 000 €

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet.

**OUI** l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** l'offre de « Agence b+p – urbanisme paysage » et « BE2T » pour un montant de 54 200 € HT,

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Pierre BLANQUE



Accusé de réception en préfecture  
066-216601880-20230927-2023-027-DE  
Date de réception préfecture : 10/10/2023

2023 / 027

Extrait du registre